



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mai 2018
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Huitième session

New York, 1^{er}-3 août 2018

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Repère de référence géodésique mondial

Repère de référence géodésique mondial

Note du secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport élaboré par le sous-comité sur la géodésie, qui sera disponible sur le site du Comité (<http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/8th-Session/>), uniquement dans la langue dans laquelle il a été établi. Le Comité d'experts est invité à prendre note du rapport et à exprimer ses vues sur les progrès accomplis par le sous-comité dans l'élaboration d'un document d'orientation pour le renforcement et la durabilité du repère de référence géodésique mondial.

Résumé du rapport

À sa septième session, tenue à New York du 2 au 4 août 2017, le Comité d'experts a adopté la décision 7/103, dans laquelle il a approuvé la création officielle et la composition du sous-comité sur la géodésie, souscrit au mandat et au plan de transition proposés et encouragé l'adhésion de nouveaux pays en développement avec l'aide des comités régionaux. Il a également exprimé son soutien à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du document d'orientation et d'un exposé de position sur les dispositifs de gouvernance appropriés et à la consolidation d'un réseau d'experts de la communication, et pris note de la convocation de la réunion inaugurale du sous-comité.

Dans son rapport, le sous-comité présente des informations sur ses travaux récents, notamment les principales conclusions de sa réunion inaugurale, tenue à Mexico en novembre 2017, et sur les activités menées à la suite de celle-ci, notamment en matière d'information et de communication. Il y présente également le plan de mise en œuvre du document d'orientation et un exposé de position sur les dispositifs de gouvernance appropriés, pour examen par le Comité d'experts, ainsi que le mandat révisé du sous-comité, pour approbation par le Comité.

* E/C.20/2018/1

